

RÉPONSE – PE 338 B – 25.03

Réponse du Conseil administratif à la pétition PE 338 A – 24.06

relative à l'objet suivant :

POUR LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DES INSTALLATIONS ET DU MATÉRIEL À L'ÉCOLE DE CHÂTELAINE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 18 juin 2024, votre Conseil a envoyé la pétition susmentionnée au Conseil administratif avec les recommandations suivantes :

- 1) Établir un diagnostic des installations et du matériel à disposition pour les cours ;
- 2) Accepter un dépassement pour le renouvellement du matériel à titre exceptionnel aux écoles.

RÉPONSE

- 1) Le diagnostic des installations a été effectué par l'entreprise avec laquelle nous sommes liés contractuellement pour tout ce qui concerne le matériel de gymnastique. Ainsi, le Service des bâtiments (SBA) s'est rendu dans l'ensemble des salles de gymnastique avec l'entreprise afin d'établir la liste du matériel qui nécessite un remplacement, ainsi que son évacuation. Aucune intervention pour des questions de sécurité ne s'est avérée nécessaire.
- 2) Toutefois, ce diagnostic a permis d'effectuer un remplacement du matériel vétuste. Ce renouvellement, non prévu au budget, a été pris en dépassement à titre exceptionnel sur les comptes du SBA à hauteur du montant de CHF 53'894.05 TTC.

La pétition PE 338 A – 24.06 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 10 mars 2025

